



Périgueux, le 24 mai 2020

SNUipp-FSU 24
26 rue Bodin
24000 Périgueux

A monsieur le Président de la République Française

Objet : situation des CMPP

Le SNUipp-FSU 24 a été alerté par les collègues travaillant dans les CMPP de Nouvelle-Aquitaine du projet de mise en place dans tous les Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP) de Nouvelle Aquitaine dès fin 2020, d'un plan d'action applicable selon un cahier des charges particulièrement contraignant.

Ce cahier des charges nous semble totalement coupé de la réalité du terrain dans lequel nous travaillons, et sans lien avec le discours que vous avez prononcé le 16 mars, et qui appelait à changer de paradigme, pour vivre dans un monde où des valeurs telles que la solidarité, le souci de l'autre, seraient des valeurs essentielles car nous n'avons plus le choix.

Le nouveau cahier des charges impose aux professionnels des CMPP de recevoir essentiellement des enfants et des adolescents présentant des troubles dits neuro-développementaux. Pourtant, les médecins craignent qu'avec la pandémie que nous traversons, les enfants soient les premiers touchés psychologiquement par ces périodes de confinement et de sortie de déconfinement assortie de gestes barrières stricts y compris et surtout dans les établissements scolaires. Nul ne sait comment les enfants et leurs parents vont appréhender cette reprise de scolarité à la rentrée prochaine, après une école stoppée net le 16 mars, soit plus d'un trimestre avant les vacances d'été. Que vont donc devenir tous ces enfants dont la situation est requalifiée dans le cahier des charges de l'ARS, de troubles légers dans la mesure où il ne relèvent pas du champ du handicap, mais dont on peut imaginer qu'ils présenteront des difficultés et des souffrances scolaires importantes générées par cette pandémie ?

Le cahier des charges prévoit que « le renforcement actuel des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) par l'Education nationale permettra de prendre davantage en charge ces enfants » qui jusqu'alors étaient accompagnés par les CMPP.

Comment peut-on être à ce point cynique et coupé de la réalité ? Dans le département de la Dordogne, les mesures de carte scolaire prévoient la fermeture de 6 supports de maîtres E. Lors des différents CDEN, il n'a jamais été question de redéploiement des moyens. Ainsi donc, à la gestion calamiteuse de la crise sanitaire actuelle, va venir se surajouter une réduction drastique des moyens d'accompagnement mis à la disposition des enfants en difficulté, de leurs familles et des équipes enseignantes. De même qu'on a pu constater une absence criante de coordination des services de l'État dans la gestion de la crise sanitaire, on constate l'absence totale de coordination entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les services déconcentrés de l'Education nationale.

Pour le SNUipp-FSU 24, le principe de solidarité est porté par les services publics. Pourtant, vous invitez les familles dont les enfants ne seront plus accompagnés par le CMPP, qui assume une mission de service public, à se tourner vers les professionnels du privé. Qui peut croire que les familles démunies, d'ailleurs particulièrement touchées par une longue période de chômage technique, ou de perte d'emploi liées à la crise sanitaire, auront les moyens suffisants pour financer des soins auprès du secteur privé ?

Est-ce donc la déclinaison de votre affirmation selon laquelle vous n'aurez pas le choix ? Suppression de postes RASED, suppression de l'accueil de service public des enfants en souffrance non porteurs de handicap, orientation des soins vers le secteur privé ?

En effet, Monsieur le président, vous n'avez pas le choix. Il faut procéder au retrait de ce plan d'action criminel en cette période de pandémie non maîtrisée.

Alain Chabrilangeas, co-secrétaire du SNUipp-FSU24